

L'avenir d'Entremont doit être entre nos mains

Nous avons reçu une lettre sous forme de questions/réponses, tentant de justifier la fusion qui se prépare avec Petit-Bornand.

D'autres réponses sont possibles.

1. La fusion est-elle urgente ?

Non, car il n'y a plus d'incitation financière de l'Etat pour la création de communes nouvelles.

Pour compenser, la baisse des dotations de l'Etat, il est possible de faire des économies de fonctionnement en réalisant des groupements de commande (travaux de voirie, fuel, sel de déneigement...), en mutualisant du matériel, des services, du personnel sans fusionner.

Depuis 2010, seulement 5,3% des communes ont fusionné (référence : association des maires de France.)

2. Communauté de communes

Aujourd'hui, 80% des compétences de Petit-Bornand sont gérées par la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG). Il est impossible à cette commune d'en sortir. **C'est donc Entremont qui devra quitter la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) et les Aravis.**

L'objectif principal de la fusion avec Petit-Bornand est d'intégrer Entremont dans la CCFG, et plus tard dans l'agglomération Bonneville, Cluses, Scionzier.

Dans cette communauté de communes, la commune nouvelle pèsera pour 3 voix sur 39 (Bonneville seule pèse pour 18 voix).

Par ailleurs, toutes les communautés de communes géreront dans un proche avenir, l'eau et l'assainissement.

3. La vie quotidienne

Dans le courrier, les élus affirment que la commune nouvelle aura une « politique d'économie dans tous les domaines » et que « des services publics de proximité seront toujours présents à Entremont. »

Comment peut-on faire des économies dans tous les domaines tout en maintenant un service public de proximité de qualité ? (mairie, agence postale, cantine, périscolaire, bibliothèque, salle des fêtes...)

La création de la commune nouvelle entraînera inévitablement un regroupement pédagogique (répartition des niveaux entre les deux écoles existantes) **et une modification de la carte scolaire** (même collège et lycée publics pour tous les élèves de la commune nouvelle).

Par ailleurs notre vie au quotidien, dans tous les domaines (travail, consommation, loisirs, environnement, tourisme, activités artisanales...) **est en lien direct avec le massif des Aravis.** Les relations humaines doivent être l'élément déterminant pour s'épanouir dans notre bassin de vie.

4. Le mandat 2014/2020

Le conseil municipal actuel n'a reçu aucun mandat pour voter cette fusion.

Il est indispensable d'attendre sans précipitation 2020, qu'une nouvelle équipe municipale se présente devant les électeurs en mentionnant son projet dans sa profession de foi.

5. Démocratie locale

Respecter les habitants du village, c'est leur permettre de choisir eux-mêmes leur devenir. Le référendum que nous voulons est la base de toute démocratie locale vivante aujourd'hui. Si la loi de 1971 ne prévoit pas de référendum, elle ne l'interdit pas !

Dans la constitution française, toute commune peut organiser un référendum local sur un sujet qui la concerne (décret n°2005-433 du 4 mai 2005 pris pour l'application de la loi organique n° 2003-705 du 1er août 2003 relative au référendum local).

Il sera de la responsabilité de l'équipe municipale, de prendre une décision respectant le résultat du référendum.



www.adelove-21.com

Chant de l'humble amour

*Mon village est perdu dans un creux de vallée
Où seul gronde un torrent à chaque renouveau
Sa vie est humble et calme, engourdie, isolée,
Enfouie à jamais dans l'ombre des ormeaux*

*Et ceux qui l'ont créé, les manants misérables
Qui vivaient attachés au sol ingrat et dur,
Nul ne sait leur nom. Ils dorment sous l'érable,
Laboureurs, bûcherons, oubliés et obscurs.*

*Des milliers de hameaux forment ainsi la France
Tous semblables au mien, dans la plaines ou le bois
Nos ancêtres à tous, c'est une foule immense
De rudes paysans s'exprimant en patois.*

*« Aussi quand chante en moi le nom de mon village,
Au vent des souvenirs que j'évoque un à un,
C'est un hymne d'amour empli de fleurs sauvages
A jamais embaumé d'un rustique parfum*

*Il ne s'y mêle point l'orgueil ni la superbe
Des iambes scandés que clament les vainqueurs :
C'est le chant du cri-cri qui vit caché dans l'herbe,
Il est humble et menu, mais c'est le chant du coeur. »*

*Albert Lapraz (1888-1952)
Instituteur et poète savoyard*